



Compte-rendu audio-conférence du vendredi 27 mars, DDFiP62

Nos questions et remarques envoyées par mail à la DDFiP jeudi 26 mars 2020 :

- sur les grands sites, la tenue du standard est une mission importante, un protocole est-il prévu ? quel service ou quel agent est en charge du standard ? comment transférer un appel sur des services où la présence est réduite ? Serait-il possible de préciser quotidiennement aux agents actuellement en charge du standard la liste des agents présents ?
 - concernant des agents qui pourraient être en difficultés financières ou en besoin de prendre contact avec un psychologue ou assistante sociale: l'action sociale peut-elle toujours prendre en charge les demandes ? la cellule d'écoute mise en place pour les agents est-elle toujours fonctionnelle ?
 - Pouvez-vous nous préciser combien d'agents sont présents sur les "salles blanches" à Arras et Boulogne, le lieu exact de ces salles et les missions prioritaires sur lesquelles ils travaillent ?
 - concernant les télé-travailleurs, pouvez-vous confirmer que leur journée est aussi banalisée et qu'ils ne doivent travailler que sur des missions prioritaires ? (La période de confinement étant aussi source de stress, chacun a droit à une déconnexion et à des journées avec un temps de travail réduit)
 - pouvez-vous confirmer qu'un agent à temps partiel n'a pas à effectuer de missions prioritaires sur les journées où il est à temps partiel?
 - concernant la reprise des missions d'enregistrement, pouvez-vous nous confirmer que les agents rappelés s'inscriront dans un planning avec roulement?
 - concernant l'avance de la paie des agents hospitaliers, toutes les trésoreries CH du département ont avancé les opérations de paie? une décision a-t-elle été prise sur une éventuelle avance pour le mois d'avril ? Nous vous rappelons que 5 agents avec des symptômes qui pourraient être dus au coronavirus, sont affectés au cdfip de Béthune et insistons sur la nécessité de permettre en priorité aux agents de ce site de télétravailler.
 - Nous souhaitons avoir un point précis à ce jour de tous les sites du département où se trouvent physiquement des collègues (si vous n'avez pas cette information sur ce jeudi 26 mars, nous souhaitons l'avoir au moins à la date du 24 ou 25 mars).
- Nous souhaitons une réponse rapide à ces questions légitimes, au mieux en amont de la conférence téléphonique que nous espérons voir se dérouler demain, comme suggéré lors du dernier entretien sur ce mode.

Point de situation de M. GIRAULT à la DDFiP 62 au 27 mars 2020 :

18 agents dont les symptômes laissent suspecter une contamination au covid 19.

Le télétravail se déploie de plus en plus dans le département grâce à l'implication de l'équipe de la CID.

La DDFiP va être dotée en ordinateurs portables supplémentaires. Ils seront préparés par la CID avant d'être livrés aux agents futurs télé-travailleurs.

M. GIRAULT rappelle que l'autorisation d'absence pour garde d'enfants est réservée aux parents d'enfants de moins de 16 ans et ne concerne que l'un des deux parents si les deux sont agents DDFiP.

Une brève analyse : (nos professeurs des écoles, des collègues ou des lycées ont minimum BAC+5 ainsi qu'une formation pédagogique et une batterie d'outils. Depuis deux semaines, chaque parent est amené à devenir un pédagogue de la maternelle au lycée. Alors OUI, une ASA pour un parent par famille est prévue réglementairement. Mais comme un directeur l'a dit, il y a peu, travaillons en bonne intelligence, pour l'avenir de nos enfants, est-il dramatique en cette pandémie de permettre à une famille d'aider son/ses enfants à garder une vie normale et éducative ?)

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 rappelle que le confinement n'est pas une période de vacances, que nos collègues empêché·es le sont sur des autorisations d'absences exceptionnelles et que nous ne permettons pas que le doute subsiste sur la conscience professionnelle des agent.es en confinement.

La direction indique qu'il n'est pas prévu de transformer les autorisations d'absence en congés ou ARTT (pour le moment!). Si une telle décision était prise à l'avenir, il n'y aurait pas de rétroactivité.

Restons vigilants : le décret d'état d'urgence sanitaire le prévoit, nos ministres en sont impatients, notre directeur se veut bienveillant !

Standard

Les standards sont organisés selon un protocole.

Actuellement, la mission accueil téléphonique est très compliquée.

La direction rappellera aux responsables des grands sites, qu'une organisation doit être mise en place afin de faciliter le travail de l'agent en charge du standard.

Solidaires entre nous : pour travailler au mieux et ne pas rester isolé au travail, il est nécessaire d'informer quotidiennement l'agent·e en charge du standard des agent·es présents sur le site.

Cellule psychologique

La cellule d'aide psychologique est actuellement ouverte. Un message le rappellera sur Ulysse 62.

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 revendique la mise en place d'une aide matérielle ou psychologique pour tout agent·e rencontrant des difficultés.

Salles blanches

Les salles blanches sont des services de renfort sur des missions prioritaires du SPL : les dépenses.

A Arras, trois agents en renfort sont installés à la DDFiP dans un bureau du SPL.

Deux agents auraient du être installés à Boulogne mais seront finalement positionnés à Berck et Marquise.

Ce dispositif exceptionnel est prévu pour aider les trésoreries qui font part de difficultés liées à la situation actuelle.

Temps de travail des télé-travailleurs

M. GIRAULT précise que les télé-travailleurs doivent travailler selon leur temps de travail d'une journée normale.

Ils indiquent leur position de télé-travail sur SIRHIUS.

Une précision : la configuration des ordinateurs portables pour télé-travailleurs permet l'impression de documents sur une imprimante sur le site du télé-travailleur.

Le coup d'Après : Les télé-travailleurs ne sont pas tous sur des missions prioritaires, à défaut de pouvoir redéployer les ordinateurs sur des missions prioritaires, il faudra veiller lors de la « reprise normale » de nos services, à ce que toutes nos missions puissent redémarrer de façon uniforme.

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 rappelle qu'il y a peu, les agents n'étaient pas « toutes et tous capables » de télé-travailler, nous soulignons donc l'excellent professionnalisme dont nos collègues font preuve pour s'adapter à la situation.

Planning de travail des services d'enregistrement et de publicité foncière

Les services d'enregistrement et de Publicité Foncière ont été fermés par arrêté jusqu'au 3 avril.

Le DG demande qu'ils soient réouverts au niveau national, dès le 1er avril.

Les responsables ont été consultés ce matin lors d'une audio conférence avec la direction.

Ils craignent un flux abondant d'informations lors de la réouverture de FIDJI qui pourrait être traité en quelques jours.

Lors de la reprise de l'activité, seule une activité minimale sur les missions prioritaires est requise.

Les responsables vont réunir les collègues affecté·es à ces missions prioritaires lundi afin de mettre en place un roulement et décider du mode opératoire qui conviendra le mieux.

https://portail.dgfip.finances.gouv.fr/ulyse/sites/default/files/fichiers/COVID/FAQ_PCA/bibliotheque_Cadastre_publicitefonciere_e_nregistrement.pdf?0p=1585340947589

Toujours dans le confinement :

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 souligne le danger d'une réunion du personnel alors que l'épidémie risque d'atteindre un pic dans les prochains jours.

Nous alertons la direction sur la nécessité d'être attentive à l'installation des collègues en tenant compte des distances permettant d'éviter la contamination et **nous rappelons qu'un nombre réduit d'agent·es doit travailler dans les locaux en cette période de confinement.**

Opérations de paye

La situation sanitaire particulière laissait craindre des difficultés à établir la paye pour les collectivités territoriales et le personnel hospitalier.

Il était inconcevable de risquer de retarder la paye de ces personnels, notamment le personnel hospitalier qui fait face à une surcharge de travail en cette période.

Les opérations de versement de la paye ont été avancées pour mars, mais ça ne sera pas le cas en avril.

Un service public bien utile :

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 transmettra les remerciements de l'équipe de Direction au personnel hospitalier.

Nous nous y associons bien volontiers.

Reprise du travail après confinement

Les agent·es peuvent reprendre après un confinement s'ils.elles n'ont pas présenté de symptômes au cours des dernières 48 heures.

Tous les agent·es ayant présenté des symptômes doivent contacter le médecin de prévention, Dr DE-PAUW, qui pourra le cas échéant, décider de prolonger l'arrêt.

M. GIRAULT rappellera que les agent·es rentrant après confinement ***ne doivent pas être exclues et ne doivent pas subir de remarques désagréables***. S'ils.elles reprennent une activité, c'est qu'ils.elles ne présentent aucun risque sanitaire pour le collectif de travail.

Les collègues confiné·es ou en autorisation d'absence peuvent se sentir isolé·es et regretter de ne pas recevoir d'informations. M. GIRAULT propose que les agent·es qui le souhaitent, transmettent leur adresse mail personnelle afin d'être inclus dans la diffusion d'informations de la Direction.

Ne perdons pas le contact :

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 relaie constamment ses échanges avec la direction pour vous tenir informé·es de l'évolution de la situation de la DDFiP 62. Nous faisons remonter au fil de l'eau toutes vos interrogations auprès de la Direction.

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 interpelle la direction pour que les collègues puissent travailler en toute sécurité, les missions prioritaires de la DGFIP ne doivent pas mettre en danger la santé des agent.es !

N'Hésitez pas à nous contacter, n'hésitez pas à faire suivre nos informations, n'hésitez pas à vous inscrire à notre newsletter.

La prochaine conférence téléphonique se tiendra mercredi 1^{er} avril.